



cyberpresse.ca

Publié le 19 mai 2009 à 06h17 | Mis à jour à 06h22

Aucune règle n'encadre la formation des préposés

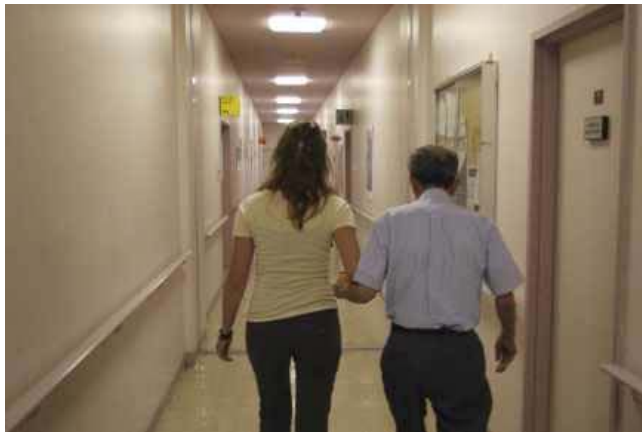


Photo: François Roy, La Presse

Ariane Lacoursière

La Presse

Depuis quelques années, le gouvernement a freiné le développement de lits en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Profitant de ce vide, les résidences privées se sont multipliées.

Aujourd'hui, environ 104 500 places en hébergement sont dans des centres privés, soit plus du double du nombre de places en CHSLD.

Afin d'encadrer le développement des résidences privées, le gouvernement a élaboré un processus de certification en 2007. Pour être accréditées, les résidences doivent respecter 26 critères.

Le gouvernement exige, entre autres, qu'au moins «une personne majeure soit présente en tout temps dans la résidence», peut-on lire sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux. «Cette personne doit posséder une formation à jour dans les domaines suivants: réanimation cardiorespiratoire, secourisme général, déplacement sécuritaire des personnes.»

La résidence Ensoleillée, en attente d'accréditation, ne respecte pas ce critère. «Mais elle sera sûrement certifiée. Les inspecteurs viennent te demander si tes employés sont formés, mais ils ne vérifient pas. Ils se fient à ta parole», dit le directeur d'une résidence privée de Montréal qui a reçu son accréditation.

Cette situation choque le directeur général de la Fédération des préposés aux bénéficiaires public et privé du Québec, Michel Lemelin. Selon lui, les préposés qui ne disposent pas d'une formation suffisante sont «moins compétents» et sont «incapables d'effectuer toutes les tâches». Ils ne devraient donc «pas être engagés».

«On n'oserait pas laisser des enfants dans une classe avec un professeur mal formé. Le fait qu'on accepte que nos aînés soient traités par des professionnels non formés en dit long sur notre société», remarque M. Lemelin. Selon lui, le processus de certification du gouvernement «n'est pas assez sévère» en ce qui concerne la formation des préposés aux bénéficiaires.

Même si les critères étaient plus sévères, les préposés aux bénéficiaires du Québec ont besoin de plus d'encadrement, estime M. Lemelin. Car les formations offertes sont très variables, dénonce M. Lemelin.

Au Québec, aucune règle n'encadre la formation des préposés aux bénéficiaires. Des cégeps offrent des cours de 750 heures permettant d'obtenir un diplôme d'études professionnelles de préposé aux bénéficiaires. D'autres écoles privées offrent des cours d'une durée variable, dont le coût oscille entre 300\$ et 900\$. «Aucun organisme ne s'assure que les formations de préposés soient toutes de qualité. Il y a de graves lacunes dans la formation des préposés», dit M. Lemelin.

Le secteur public refuse d'engager des préposés qui n'ont pas reçu une formation de 750 heures. Mais les résidences privées n'ont pas les mêmes exigences.

La FPBQ souhaiterait que le ministère de l'Éducation encadre toutes les formations de préposés aux bénéficiaires offerts dans la province. «On voudrait éventuellement qu'un ordre professionnel qui encadre la profession soit créé», annonce M. Lemelin.

Une pénurie criante

Si certaines résidences privées sont prêtes à recruter du personnel sous-qualifié, c'est que la pénurie d'employés est forte dans le domaine de l'hébergement pour aînés.

Le président du Syndicat québécois des employés de service de la FTQ, Daniel Boyer, reconnaît qu'il n'y a presque plus de critères d'embauche au privé, car les candidats manquent à l'appel.

Et la situation ne fera que s'aggraver. On estime qu'il manque actuellement 2100 préposés dans toute la province. Selon l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), il en faudra 26 000 d'ici 2015.

Le secteur privé est plus touché par la pénurie de personnel. «Le privé offre de moins bons salaires et pas d'avantages sociaux. Dès qu'ils ont une chance, les préposés vont au public», dit le vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux, Jeff Beglay.

Le salaire horaire des préposés du privé est de 8,50\$ à 15\$ alors que dans le réseau public, il est de 14\$ à 19\$.

«C'est vrai que le taux de roulement au privé est plus élevé. Le public n'engage pas de gens sans expérience. Les préposés se forment donc au privé et vont ensuite au public», dit la présidente de l'Association des résidences et CHSLD privés du Québec, Mariette Lanthier.

Les résidences privées sont en même temps confrontées à un alourdissement majeur de leur clientèle. «L'âge moyen des pensionnaires est passé de 77 à 84 ans en cinq ans, dit Mme Lanthier. Il y a moins de places en CHSLD. Donc de plus en plus de résidences privées sont obligées de garder des clientèles alourdies.» Le fardeau est énorme pour les résidences qui possèdent du personnel sous-qualifié.

Professeure à l'école de travail social de l'UQAM, Michèle Charpentier dénonce le fait que le gouvernement «passe le relais des soins des aînés au privé». «Ce réseau n'est pas organisé ni soutenu et n'a pas le mandat de donner des soins», dit-elle.

Dans un rapport publié en 2007, le Conseil des aînés du Québec notait aussi que «le secteur privé n'est pas nécessairement en mesure de s'adapter à l'évolution de la perte d'autonomie jusqu'à la fin de la vie des résidents».